

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 FEVRIER 2008 à 18 H 00

Commission Finances, Commerce, Transferts intercommunaux et Ressources Humaines : réunie le 20/02/08
Commissions Urbanisme/Travaux/Environnement : réunie le 12/02/08
Commission Culture/Animation de la ville/Vie Associative : réunie le 30/01/08
Commission Sociale : réunie le 06/02/08

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

INTERCOMMUNALITE

- 1 - Riom Communauté : compte rendu d'activités (18)

FINANCES

- 2 - Budget Principal : décision modificative n° 1
- 3 - Demande de remise gracieuse de pénalités de retard pour paiement de la taxe locale d'équipement

AMENAGEMENT URBAIN - ETUDES

- 4 - Legs Me MOREL : vente de propriétés bâties / Riom - Châtel-Guyon
- 5 - AFU de Ronchalon : déclassement de deux chemins du domaine public communal
- 6 - EPF-SMAF : adhésion de commune

MARCHES –TRAVAUX

- 7 - Boulevard de la Liberté : marché de travaux pour la réfection de trottoir et réseaux
- 8 - Ecole d'Arts Plastiques : avenant n°1 au marché d'électricité
- 9 - Multi-accueil au centre Joseph Gaidier : travaux complémentaires
- 10 - Bâtiments du secteur enfance-jeunesse : demandes de subventions pour travaux et équipements
- 11 - Partenariat avec la Société « La Rimoise » : avenant n° 3 à la convention de 1957
- 12 - Programme d'éclairage public 2008

SOCIAL

- 13 - Barème du Quotient Familial 2008/2009
- 14 - Fonds d'Initiatives Sociales

CULTURE

- 15 - Restauration des documents d'archives : demande de subvention
- 16 - Fonds d'Initiatives Culturelles : « Fleur de Peau »
- 17 - Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Rimoise pour la Jeunesse (A.R.J.)
- 18 - Fonds d'Initiatives Culturelles : « Amitiés Auvergne Chine »
- 19 - Fonds d'Initiatives Jumelage

ENFANCE – JEUNESSE

- 20 - Centre de loisirs d'été de Loubeyrat des 6 à 11 ans : acceptation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) comme moyen de paiement

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.